



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques des
vestiges du château de Montferrand
à SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 15 février 2022 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que les vestiges du château de Montferrand, situés sur la commune de SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault), présentent au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du rôle historique du château au Moyen Âge comme chef-lieu du comté, de l'organisation étagée du castrum entre un logis seigneurial en position dominante et un quartier aristocratique à ses pieds, et enfin de la fortification militaire dans le contexte des guerres de Religion au début du XVII^e siècle ;

ARRÊTÉ :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité le château de Montferrand comprenant les ruines (élévations) et les couches archéologiques comprises dans les sols et sous-sols du terrain inclus dans le périmètre de l'enceinte, situé sur la commune de SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault), sur les parcelles BD 005 et BD 0021, tel que délimité en rouge sur le plan annexé et appartenant à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP, identifiée sous le n° SIREN 200022986, 25 allée de l'espérance à SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault),

- pour la parcelle BD 005 : par acte passé le 31 mars 2009 devant Me Christophe CAULIER, notaire à Baillargues (Hérault) et publié au service de la publicité de l'Hérault le 15 mai 2009 sous le volume 2009 P n°5054.
- pour la parcelle BD 0021 : par acte passé le 15 février 2022 devant Me Laurent VIALLA, notaire à Montpellier (Hérault).

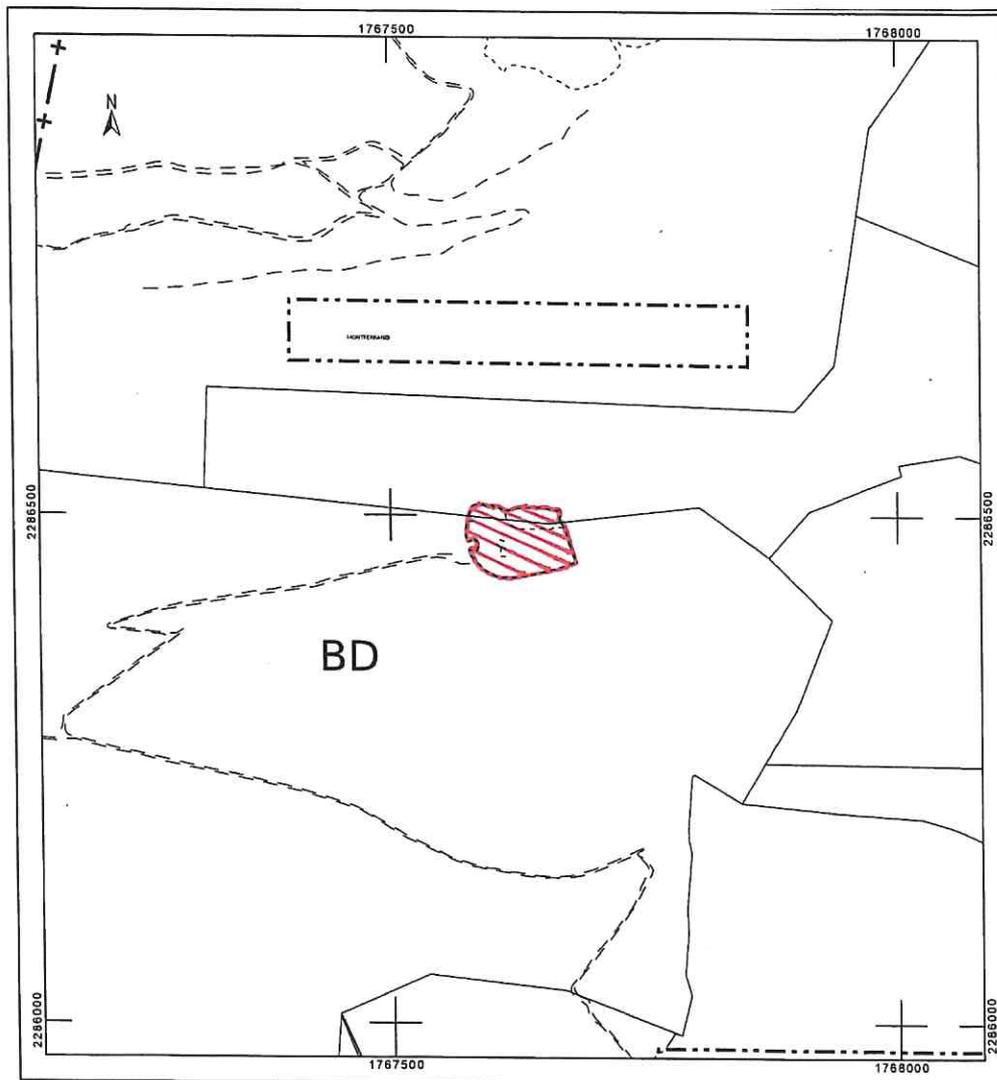
ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **15 JUIN 2022**

Etienne GUYOT

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
des vestiges du château de Montferrand
à SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault)



Fait à Toulouse, le **15 JUIN 2022**

Le Préfet de région,

Étienne GUYOT